



## LE COURRIER DU RETRAITÉ

Supplément au n° 213 de mars 2017  
Section du Val d'Oise  
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>  
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

# N°55

AVRIL 2017

**L'ÉDITO** par *Philippe MARIE, secrétaire départemental*

### « Aux urnes retraité-e-s ! »

SOMMAIRE	page
L'édito	1
Financements de la sécu	2
L'assemblée générale	3
Compte rendu AG	4
Compte rendu AG	5
La sécurité sociale	6
CODERPA et CDCA	7
CODERPA et CDCA (suite) La retraite par points	8

Lundi 20 mars, jour du printemps, sur une chaîne info, des images d'archives de l'INA, en noir et blanc, célèbrent « *la saison des amours* ». Le soir même, premier débat télé entre les cinq « principaux » candidats à l'élection présidentielle. L'un d'entre eux nous alerte d'emblée sur notre entrée dans « *la saison des tempêtes* ».

De fait, d'ici au 21 juin prochain, deux élections capitales (présidentielle puis législatives) détermineront les grandes orientations politiques de la France.

« Retraité-e-s de la Fonction publique, il nous appartient de voter à l'aune de nos revendications spécifiques :

- le pouvoir d'achat.
- la préservation d'une politique de

santé globale, prenant en compte les soins, la protection sociale, la prévoyance et la prise en charge de la perte d'autonomie.

- la garantie du statut de la Fonction publique et du régime des retraites.

« Citoyen-ne-s, il nous appartient de voter à l'aune de nos valeurs, celles de la République que nous avons respectées et défendues comme actifs et que nous exprimons toujours aujourd'hui au sein de la FGR-FP.

Certes, nos forces ne sont plus, sans doute, celles de notre jeunesse, mais notre détermination et notre action doivent demeurer entières, afin « **d'empêcher que le monde ne se défasse** ».

(Albert Camus).

#### Adhérents directs

Cotisation 2017

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2017, faites-le sans tarder ; nous comptons sur vous. Merci.

### Présence exceptionnelle de Michel SALINGUE

Secrétaire général de la FGR-FP nationale

Interviendra ensuite **Madame Christiane FLOUQUET**, directrice de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse de l'Île-de-France, pour exposer **les actions engagées** par les Caisses pour favoriser la prévention de la perte d'autonomie et pour accompagner les retraités fragilisés.

**VEenez NOMBREUX !**

#### FGR-FP

20, rue Vignon - 75009 PARIS  
Directeur de publication : Michel SALINGUE  
Dépositaire local : René MATÉOS  
20, allée des lilas—95300 ENNERY

Imprimé par nos soins

**Jeudi 20 avril 2017**  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS  
À ERAGNY de 8h45 à 12h  
(voir page 3)

8h45 : café d'accueil—viennoiseries

# Les financements de la Sécurité sociale en débat

par Martine BEAULU-BARLIER

Malgré un rétropédalage, le projet de François Fillon sur la santé n'a pas fondamentalement changé. L'objectif est de réduire à une assistance minimale la part de l'Assurance-maladie pour étendre les parts de marché des complémentaires. Il porte la marque des liens du candidat avec la société Axa et plus généralement de l'ambition de la droite libérale d'en finir avec un système construit par Ambroise Croizat pour libérer la santé des salariés de la logique du profit capitaliste. Le *Courrier du Retraité* de mars 2017 (pages 8 et 9) relance le débat sur les contre-propositions avancées par Martin Hirsch et Didier Tabuteau (on peut aussi penser à André Grimaldi et François Pierru) pour reconquérir la Sécu à 100%, selon l'idéal de ses fondateurs.

L'autre angle d'attaque choisi dans cette campagne présidentielle pour miner un peu plus les fondements de l'Assurance-maladie obligatoire est celui du financement. Des propositions sont faites de transférer la cotisation maladie vers la TVA et la CSG ou d'augmenter la CSG, ce qui sous-entend de réduire les ressources des cotisations. Quels seraient les effets de telles orientations ?

L'augmentation de la fiscalité dans le financement de la branche maladie, déjà à hauteur de 19,30% en 2017, serait déjà un coup rude contre le pouvoir d'achat des ménages. La TVA est un impôt indirect profondément inégalitaire et, comme pour tout impôt, la répartition des ressources dépend des arbitrages gouvernementaux.

Quant à ce qui concerne la CSG, les retraité-e-s ont tout à craindre de perspectives qui rappellent les nombreux projets d'aligner leur taux de 6,6% sur celui des actifs (7,5%). Un point de CSG représente environ 11 milliards d'euros. Par ailleurs si la CSG est un impôt proportionnel pré-affecté à la Sécurité sociale, elle n'ouvre aucun droit à prestation. Créée au taux de 1% en 1991 par Michel Rocard au nom de la compétitivité et du coût du travail, elle transfère sur les salariés, retraités, chômeurs la part de cotisation que le patronat refusait, et refuse plus encore, de prélever sur les profits pourtant réalisés grâce au travail.

Enfin, ses ressources reposent à 88% sur les revenus d'activité ou de remplacement mais à 11% sur les revenus financiers et du patrimoine qu'elle est loin de taxer tous ; elle épargne notamment les revenus financiers des entreprises qui s'élèvent à plus de 300 milliards en 2016 en additionnant ceux des sociétés financières et non financières. La CSG représente déjà 34,80% du financement de la branche maladie. En augmenter encore la part entraîne évidemment un nouvel affaiblissement du financement solidaire assuré par la cotisation sociale. Cela renforce une étatisation de la Sécurité sociale où les recettes et les dépenses seront

tributaires des choix politiques et économiques du gouvernement et plus facilement imposées et rationnées.

A l'opposé de ces orientations, le dernier congrès de la FGR-FP (2016) s'est prononcé pour « *un financement par les cotisations sociales justes et pérennes, appliquées à tous les revenus de quelque nature qu'ils soient* ». Ce n'est pas le respect nostalgique d'un héritage historique mais la reconnaissance de l'actualité du fondement de la solidarité établi par Ambroise Croizat. Cette part socialisée du salaire constituée de la cotisation salariale et « patronale » repose sur la redistribution de la richesse créée par le travail, ce qui en fait le mode de financement le plus juste économiquement et socialement. C'est bien sûr cette redistribution favorable aux salariés que combat le patronat en obtenant des gouvernements successifs les allègements et exonérations de cotisations (30 milliards par an actuellement) qui épargnent les profits destinés à la distribution de dividendes et à des opérations financières, toutes deux improductives pour la société. De plus, ces mesures, appliquées aux salaires compris entre le SMIC et 1,6 SMIC ont l'effet reconnu d'être une « *trappe à bas salaires* » et de ne pas développer l'emploi, ce dont on mesure les conséquences, aussi, sur les recettes de la Sécurité sociale.

« *Il faut privilégier l'économie sur le social* » déclarait en 2013 Denis Kessler, dirigeant de SCOR, société de réassurance des assureurs...

**Les politiques d'austérité ont dans le même temps contribué à la baisse des recettes en entraînant chômage et précarité.** Mais tout récemment, l'augmentation, même faible, de la masse salariale dans les services en 2015 et 2016 s'est traduite par la rentrée de 1,4 milliard pour la Sécurité sociale. C'est dire l'efficacité et le rôle dynamique de la cotisation sociale dans les recettes, démultipliés avec une autre politique de l'emploi et des salaires.

La reconquête de la Sécurité sociale nécessite bien sûr de nombreuses mesures. **Celles qui concernent le financement ne sont pas les moindres. Elles dépendent de choix politiques sur lesquels nous pouvons peser.**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS

Jeudi 20 avril 2017 de 8h45 précises à 12h

Lycée hôtelier, 77 rue de Pierrelaye ÉRAGNY-sur-OISE  
(le plan d'accès pourra être adressé à ceux qui en feront la demande)

**N'oubliez surtout pas de vous inscrire au REPAS : voir encadré CI-DESSOUS**

## Ordre du jour proposé :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 6 décembre 2016
- 2) Point financier
- 3) Intervention de Michel SALINGUE, secrétaire général de la FGR-FP
- 4) Du CODERPA au CDCA par Christiane Chatelain et Jean-Marie Bontemps
- 5) Intervention de Mme Christiane FLOUQUET, directrice de la CNAV Ile-de-France
- 6) Questions diverses (à faire parvenir à Philippe MARIE ou René MATÉOS pour le 14 avril 2017 dernier délai).

## REPAS AMICAL

à l'issue de l'assemblée générale  
au restaurant du lycée hôtelier

### menu

Œuf poché bayonnaise  
Fricassée de volaille à l'indienne  
Riz aux poivrons  
Poire Belle-Hélène

## INSCRIPTION au repas de l'AG

(attention : pour le **11 avril 2017** au plus tard)

Adressez un **chèque de 20,50 € par personne**  
libellé à l'ordre de « FGR-FP Val d'Oise »  
**ou un courriel ou téléphonez**

à René MATÉOS 20 allée des lilas 95300 ENNERY  
r.mateos@orange.fr, 01 30 38 39 10 ou 06 77 15 30 58

## Le BILLET du TRÉSORIER

(aux adhérents « directs »)

Merci aux adhérents « directs »

qui n'ont pas encore réglé

leur **cotisation 2017** de l'adresser à René MATÉOS,  
20 allée des lilas 95300 ENNERY  
dès que possible **afin d'éviter l'envoi d'un RAPPEL**  
(chèque à établir à l'ordre de « FGR-FP 95 ».

montant : voir ci-contre)

NB. Les cotisations sont payables par année civile.

**Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de la carte d'adhérent 2017.**

Merci à tous ceux qui acceptent l'envoi du bulletin  
départemental par internet. Continuez à vous signaler  
en donnant votre adresse électronique à :

**r.mateos@orange.fr**

## Cotisations année 2017

montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
jusqu'à 1 000 €	19,20 €
de 1 001 à 1 150 €	26,80 €
1 151 € à 1 260 €	31,90 €
1 261 € à 1 460 €	40,00 €
1 461 € à 1 670 €	44,40 €
1 671 € à 1 890 €	52,30 €
1 891 € à 2 620 €	59,20 €
au-delà de 2 620 €	69,40 €

**Adhérents directs : réglez votre  
cotisation dès maintenant !**

## Un nouvel adhérent : une priorité pour chacun d'entre nous !

Vous connaissez un-e- retraité-e- de la fonction publique (de l'État, des collectivités publiques ou hospitalières) qui n'a pas encore rejoint la FGR par négligence ou par ignorance de l'existence de notre fédération, transmettez au trésorier ses nom, prénom, adresse. Nous le contacterons. **Merci !**



# Compte rendu abrégé de l'assemblée générale de la FGR-FP 95 du 6 décembre 2016 (Lycée hôtelier – Eragny)

Le compte rendu intégral est consultable sur le site de la FGR95 :  
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>

**Philippe MARIE**, secrétaire départemental, soumet le compte rendu de l'AG du 3 mai 2016 à l'approbation des membres de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

## **1 – Actualités nationales**

Philippe MARIE rappelle le départ du syndicat des enseignants (SE) de la FGR, ce qui a causé une perte importante d'adhérents ; néanmoins, la création de l'ARFEN par des membres retraités du SE montre le maintien de leurs convictions et la volonté de rester unis dans l'action, notamment au sein des CODERPA, ce qui est attesté par les bulletins départementaux de la FGR qu'il a consultés.

Quant au climat politique général, il apparaît bien sombre pour les retraités et dans les prochains six mois les combats à mener pour la défense de nos pensions seront très importants.

Le dernier numéro du « *Courrier du retraité* » met en lumière notre revendication de voir évoluer nos pensions en prenant en compte la progression des salaires et non plus seulement l'inflation, ce qui a abouti à l'augmentation indécente de 0,1%.

Un deuxième dossier est préoccupant : celui de la santé, de la protection sociale, et celui du statut de la fonction publique, dernier pilier de ce qui a été construit entre 1944 et 1947...

## **Les actions.**

La manifestation du 29 septembre a reçu une bonne couverture médiatique. En concomitance, une délégation de la FGR était reçue au Ministère des affaires sociales, globalement intérêt nul, malgré un accueil courtois, un auditeur à l'écoute mais il n'y aura pas de revalorisation de nos pensions car l'inflation annuelle est quasi nulle. Il en est de même pour les prestations sociales. Cette comparaison semble bien grave : mettre sur le même plan nos pensions (*les pensions sont des salaires continués après la mise à la retraite car elles ont donné lieu à versement de cotisations ; ce qui n'est pas le cas des prestations sociales*) et les prestations sociales.

## **2 – Sur le plan régional et départemental**

Le problème le plus important a été la perspective d'union entre le groupe des 9 avec l'UNSA et la CFDT pour une nouvelle indexation de nos pensions.

**La loi travail** va laisser des traces et ne facilitera pas le retour à l'unité, d'autant plus que la CFDT a un projet de réforme systémique des retraites qui lui est propre, s'appuyant sur des travaux d'économistes, notamment ceux de Thomas Piketty.

**Sur le plan départemental**, l'activité la plus importante a été la préparation de la manifestation du 29 septembre, avec une conférence de presse où étaient présentes deux jeunes journalistes de la Gazette du Val d'Oise qui ont rédigé un compte rendu intéressant et aussi une radio locale.

Il faut signaler l'action du 16 novembre à l'hôpital de Pontoise pour protester contre le regroupement des hôpitaux dans de nouvelles structures régionales.

Un colloque sur les retraites est prévu le 13 janvier 2017 au Conseil économique et social.

Philippe rappelle le pilonnage sur la fonction publique et ses soi-disant « avantages inouïs » :

- Voir le rapport de l'OCDE sur l'anomalie du régime de retraites des fonctionnaires, seules la France, la Belgique, l'Allemagne et la Corée du sud ont de tels régimes.
- Voir le rapport du 6 octobre de la Cour des comptes qui souhaite aussi rapprocher le régime de nos pensions de celui des retraites du privé.

Ce sont des recommandations purement idéologiques.

Christiane CHATELAIN et Jean-Marie BONTEMPS interviennent sur le CODERPA/CDCA.

Pour le Val d'Oise, le CDCA qui doit remplacer le CODERPA sera mis en place le 27 juin 2017.

Le décret du 7 septembre 2016 donne la composition interne du CDCA. Ainsi, il comprendra une « *formation spécialisée* » personnes âgées composée de 4 collèges : (suite page 5)

# Compte rendu abrégé de l'assemblée générale de la FGR-FP 95 du 6 décembre 2016 (Lycée hôtelier – Eragny) (suite de la page 4)

- le premier collège est composé de 16 représentants des retraités, personnes âgées et familles et aidants.
- Le deuxième collège de 13 représentants des institutions
- le troisième collège de 10 représentants des organisations professionnelles
- le quatrième collège de 8 représentants « *des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté* ». Il s'agit en réalité du collège évoqué plus haut qui regroupera les acteurs du logement, des transports, des loisirs, de la culture.

L'assemblée plénière du CDCA (87 membres) devra se réunir deux fois par an. En attendant la mise en place du CDCA, le CODERPA fonctionnera jusqu'au 16 mai 2017 dans le Val d'Oise. Les commissions fonctionnent, on peut suivre leurs travaux sur le site internet du CODERPA.

La commission dépendance-mobilité se retrouvera le 10 janvier à St Gratien pour s'intéresser à l'accessibilité dans les communes.

La commission vie sociale a mis au point une charte du bien vieillir qui a déjà été signée par 17 communes qui représentent 20% de la population du département.

Jean-Marie rappelle que, pour le collège des financeurs, la loi ne prévoit pas de représentants des retraités alors que ce sont eux qui financent le plus ! Néanmoins, il a bon espoir que dans notre département des retraités puissent y siéger.

## **Intervention de Kamel Ould Bouali**, délégué MGEN sur le référencement.

Le référencement des complémentaires santé par les ministères est un dispositif qui doit aider les agents de la fonction publique à acquérir une complémentaire santé.

Ce dispositif a été créé en 2007 sous le gouvernement Fillon et les ministères devaient le mettre en place entre 2008 et 2010.

Le référencement doit avoir lieu tous les 7 ans ; donc, il aurait dû avoir lieu en 2016 mais il a été prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

Ce nouveau référencement se fait sous le pilotage de la Direction générale de l'administration de la fonction publique qui a rédigé le cahier des charges auquel les complémentaires santé doivent répondre. Il faut noter que ce cahier des charges ne retient que la santé et non la prévoyance ; ceci est contraire à l'offre de la MGEN qui est une offre globale qui comprend les deux volets : santé et prévoyance.

Après discussion avec le Ministère, il a été indiqué à la MGEN qu'elle ne serait pas pénalisée du fait de cette offre globale mais la MGEN n'a pas pu obtenir l'introduction de la prévoyance dans le cahier des charges du référencement, les assurances s'étant battues pour exclure la dépendance du référencement !

Autre sujet d'inquiétude, le fait que le cahier des charges prévoie expressément que le référencement ne sera plus accordé qu'à une seule complémentaire santé, comme c'est le cas actuellement, mais qu'il sera accordé à plusieurs opérateurs par ministère.

Actuellement, ont été référencées toutes les mutuelles historiques de fonctionnaires et elles seules. Avec ce nouveau référencement, il n'est pas exclu que la MGEN soit référencée mais aussi AXA et d'autres complémentaires. Cependant, il faut relativiser le bénéfice du référencement pour la MGEN, entre 2 à 3 € ; il est plus important pour d'autres ministères (en moyenne 146 €).

La mutualité est aussi l'objet d'attaques répétées, ainsi la CPAM réclame avec insistance la gestion de la Sécurité sociale par les caisses primaires et non par les mutuelles de fonctionnaires (certaines mutuelles ont cédé à ces pressions : la LMDE est maintenant dans ce cas car la MGEN a refusé de gérer la Sécurité sociale pour elle, la somme allouée par adhérent étant insuffisante pour couvrir les frais de gestion).

Autres attaques contre les mutuelles, les taxes auxquelles elles sont soumises et qui grèvent leur budget : en 1999, le taux était de 1,75%, en 2012, ce taux est passé à 13,75%.

Donc, sur 100 € de cotisations, 13,75 € sont directement versés à l'État et ne profitent pas aux mutualistes.

Enfin, il faut noter que, pour les institutions européennes, les mutuelles sont considérées comme des assurances, car dans la plupart des pays européens les mutuelles comme la MGEN n'existent pas.

*Compte rendu rédigé par Christian VANLEYNSEELE  
résumé pour le bulletin : René MATEOS*

LMDE : la mutuelle des étudiants

**Un nouvel adhérent : une priorité pour chacun d'entre nous !**

**Vous connaissez un-e retraité-e- de la fonction publique (de l'État, des collectivités publiques ou hospitalières) qui n'a pas encore rejoint la FGR par négligence ou par ignorance de l'existence de notre fédération, transmettez au trésorier ses nom, prénom, adresse. Nous le contacterons. Merci !**

# La sécurité sociale, encore et toujours

par René MATÉOS



*Il y a 70 ans, les ordonnances promulguant les champs d'application de la Sécurité sociale étaient votées par le Gouvernement provisoire de la République. Un vieux rêve séculaire émanant des peuples à vouloir vivre sans l'angoisse du lendemain voyait enfin le jour. Le principal bâtisseur de cet édifice ô combien humaniste se nommait Ambroise Croizat. Qui le connaît aujourd'hui ?*

*« La sociale », le nouveau film de Gilles Perret, en retrace l'histoire... Le réalisateur s'est rendu ainsi à l'École nationale de la Sécurité sociale qui forme les futurs cadres. Il y trouve un amphi au nom de Pierre Laroque, haut fonctionnaire gaulliste et premier directeur général de la Sécu. Mais pas même une petite plaque à la mémoire de son ministre de tutelle, le communiste Ambroise Croizat cité plus haut, dont une responsable de l'école avoue d'ailleurs ne pas savoir grand chose. On aura d'ailleurs une autre séquence sidérante d'ignorance crasse dans le bureau de Pierre Rebsamen, ministre socialiste du Travail au moment du tournage du film... (extrait de la Gazette d'Utopia).*

**Où en est-on aujourd'hui ?** Tous les candidats à l'élection présidentielle du 23 avril prochain se sont emparés du sujet : de celui qui veut sa mise à mort définitive (déjà bien commencée) pour ouvrir un boulevard aux assurances privées et aux gros profits à celui qui veut lui redonner ses lettres de noblesse en remboursant à 100% les frais médicaux, mettant fin ainsi aux importants restes à charge et aux scandaleux dépassements d'honoraires. Deux mondes s'affrontent : celui de la régression sociale alors que la France est un pays riche (dont la richesse

## La bande annonce du film « la sociale » :

<http://www.cinemas-utopia.org/U-blog/utopia/public/films-annonces/2016/La-Sociale.m4v>

est accaparée par un petit nombre) et celui du progrès social au service de l'Homme. Améliorer la vie des gens devrait être le seul objectif de celui qui prétend accéder à la magistrature suprême. Il est triste de constater que ce n'est pas le cas depuis quelques années.

La gestion des complémentaires santé par le privé coûte cher : « 6,12 milliards d'euros en 2015, soit un taux de 21,04% pour 25,95 milliards de dépenses de santé couvertes. Alors que l'Assurance-maladie dépense à peine un peu plus, 7,42 milliards d'euros, pour gérer 187 milliards, donc un taux inférieur à 5%... Les sociétés d'assurance, institutions de prévoyance et mutuelles sont en effet très coûteuses... » (extrait de la lettre de Bernard Colou—snuipp 44— à Thierry Beaudet, président de la MGEN).

La gestion de la Sécu par le privé ne serait donc pas une bonne affaire !

**Où sont les problèmes de la Sécu ?** Les questions fondamentales pour régler le problème du financement sont celles de l'emploi et du salaire. Augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises (et donc diminuer les profits), développer une politique du plein emploi, mettre fin aux exonérations de cotisations patronales (qui ne créent pas d'emplois), c'est en finir définitivement avec le fameux « trou » de la sécurité sociale. Le déficit de l'Assurance-maladie ne représente que 10 % des recettes. Les trois quarts du « trou » tiennent à un affaiblissement de la croissance, de l'emploi et d'une mauvaise répartition des richesses entre capital et travail (graphique ci-dessous).

Néanmoins, resteront alors à régler le fonctionnement libéral de la médecine (dont le paiement à l'acte n'est pas toujours source de bonnes pratiques médicales), les formations initiale et continue des médecins bien imparfaites, la place de la médecine préventive bien négligée en France, la santé au travail, les médecins du travail sont en nombre insuffisant, le contrôle d'une industrie pharmaceutique bien gourmande, un fonctionnement de l'hôpital à la hauteur des besoins et donc l'arrêt de la dégradation actuelle des conditions de travail des personnels de santé, la participation des usagers à la gestion de la Sécurité sociale. Grandes questions de société qu'il faudra bien aborder un jour prochain.

L'équilibre des comptes de la protection sociale reste lié aux **recettes** (et non aux dépenses) et à une politique de santé prenant en compte les intérêts de toute la population.

Part des salaires dans la production française de richesse, en pourcentage



Source : Michel Husson, 2014.

Ce graphique, extrait du Manuel d'économie critique (Le Monde diplomatique), montre la chute des salaires depuis 1983 dans les richesses produites par les entreprises au profit... des profits, c'est-à-dire des actionnaires.

A ce compte, il est évident que moins de salaires, c'est moins de ressources pour la Sécurité sociale. On voudrait « tuer » la Sécu qu'on ne s'y prendrait pas autrement. RM

# En Val d'Oise, du CODERPA AU CDCA

(conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

par Christiane CHATELAIN et Jean-Marie BONTEMPS



Comme nous vous en avons déjà rendu compte dans une précédente publication de la FGR-FP 95, la « loi d'adaptation de la société au vieillissement » a créé deux nouvelles instances : la **Conférence des financeurs** et le **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie**. Ce conseil se substitue à deux organismes qui préexistaient : le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA). La section départementale de la FGR-FP est actuellement représentée au sein du CODERPA et elle le sera au sein du futur CDCA.

## A PROPOS DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Présidée par le Président du conseil départemental, cette conférence est composée de représentants de l'ARS (agence régionale de santé), des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie, de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), des fédérations des institutions de retraite complémentaire et des organismes régis par le code de la mutualité, en un mot de tous ceux qui financent des actions individuelles et collectives de prévention. Tous ? Non ! les seuls « oubliés » sont les principaux financeurs, à savoir les personnes âgées elles-mêmes par l'intermédiaire de la CASA (contribution additionnelle de la solidarité pour l'autonomie), versée depuis le 1er avril 2013 au taux de 0.3 % et qui représentait la bagatelle de 726,5 millions d'euros en 2016. A l'initiative des représentants de la FGR-FP au sein du CODERPA, les représentants des retraités et personnes âgées ont demandé à pouvoir participer aux travaux de la Conférence des financeurs. Lors de sa réunion d'installation, en décembre 2016, les membres de cette conférence ont accepté qu'un représentant du CODERPA puis du CDCA se joigne à eux. C'est un point très important car il aurait été totalement paradoxal que les principaux financeurs de ces actions de prévention n'aient pas voix au chapitre !

Dans notre département, après son installation officielle fin 2016, la conférence a commencé son travail, en commissions comme en séance plénière, pour établir, dans un premier temps, un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans le département et recenser les initiatives locales déjà en place. Dans un deuxième temps, la conférence définira un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) verse aux départements deux concours financiers qui doivent avoir un effet de levier : l'un pour les actions de prévention et l'autre pour le forfait autonomie.

## LA FIN ANNONCÉE DU CODERPA ET L'INSTALLATION DU CDCA

Le CODERPA tiendra sa dernière assemblée générale le mardi 16 mai après-midi. Ce sera l'occasion de saluer les membres du CODERPA qui ne se retrouveront pas, pour des raisons diverses, au sein du CDCA mais aussi de rappeler les principales actions menées par notre comité depuis de nombreuses années. Nous ferons également le point des dossiers que le CODERPA transmettra au CDCA qui sera officiellement installé le 27 juin prochain. Les membres actuels du CODERPA insistent auprès de la Direction des personnes âgées du Conseil départemental pour que cette assemblée générale du 27 juin soit préparée en amont par des réunions informelles entre les futurs membres du CDCA pour que les vice-présidents soient élus ce 27 juin et que le règlement intérieur de cette instance soit adopté lors de la même réunion. Il ne s'agit pas pour nous de précipiter les choses mais de permettre au CDCA de se mettre au travail tout de suite après les congés d'été sans attendre une nouvelle assemblée générale dont l'objet serait d'élire les vice-présidents et de voter le règlement intérieur. Nous avons été écoutés mais serons-nous entendus ?

*Au cours des derniers mois, le CODERPA a fait avancer un certain nombre de dossiers :*

## CRÉATION D'UN RÉSEAU INTER CVS POUR LE VAL D'OISE

A la suite d'une enquête réalisée par le Coderpa en 2013 sur les « Conseil de vie sociale » du département, il a été constaté que de nombreux établissements n'avaient pas de vrais CVS. Les raisons étaient nombreuses : résidents trop malades ou trop âgés pour s'engager, familles qui n'avaient pas le temps (celui-ci risquait d'être pris sur le temps consacré à leur proche) ou qui avaient peur que leurs remarques nuisent à ces derniers (ce qui est toujours le cas).

Un rappel sur l'obligation des CVS a donc été réalisé par le Conseil départemental à la demande du CODERPA.

Puis, lors de la Conférence du 17 juin 2014 sur le thème du respect du droit des personnes âgées en EHPAD et résidence autonomie, le Président du réseau inter CVS du 91, M. Rastoul, membre du Coderpa 91, est intervenu pour expliquer son organisation inter-CVS et l'importance de la formation des élus des CVS. Il a donc été décidé de tenter de créer un réseau inter-CVS sur le Val d'Oise avec l'aide du Coderpa et du département.

- Le 12 janvier 2016 : première réunion plénière (39 participants) constitution du réseau à l'Ehpad Zemgor de Corneilles-en-Parisis dont le but était de proposer aux acteurs volontaires des CVS cette mise en place.
- Le 9 juin 2016 : 2<sup>e</sup> réunion plénière (45 participants). Étaient présents Monsieur Rastoul et Madame Morel du 91 venus présenter les travaux réalisés dans ce département et leur expérience (réunions départementales, moyens d'échanges dans le réseau). Il a été conclu que chaque réseau devait trouver l'organisation la plus adaptée à ses secteurs.
- Le 29 novembre 2016 : deux groupes de travail se sont réunis au Conseil départemental :
- Sur la construction d'une réunion,
- Sur la communication.

(suite page 8)

# En Val d'Oise, du CODERPA AU CDCA

(conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) (suite de la page 7)

Le souhait est unanime de poursuivre ces rencontres sur d'autres thèmes.

- Le 1<sup>er</sup> mars 2017 : 3<sup>e</sup> réunion plénière au Conseil départemental : celle-ci a eu lieu dans une salle beaucoup plus grande que précédemment avec des micros ce qui a permis un partage plus facile, d'autant que plusieurs personnes commencent à bien se connaître. Après un échange fructueux, des pistes ont été trouvées :
  - . création d'un lien entre les membres pour pouvoir résoudre les problèmes qui peuvent se présenter,
  - . comment faire entrer le numérique dans un établissement,
  - . utilisation du site seniors ?
  - . organisation d'une formation (initiation à l'informatique, création d'un blog).
  - . travailler par groupes de 15 personnes sur ces sujets sur des lieux divers proposés dans le département.

**Conclusion à ce jour** : Il semble que l'Inter CVS du Val d'Oise soit maintenant sur les rails.

## L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Coderpa travaille depuis de nombreuses années sur ce sujet et nous avons suivi son évolution dans les communes depuis la création d'Ehpad incluant une crèche (comme à Vétheuil par exemple) jusqu'aux sorties organisées pour grands-parents et petits-enfants, mais aussi les collégiens qui vont jouer aux cartes avec les résidents d'un Ehpad voisin, d'un café intergénérationnel où anciens et jeunes discutent sur un sujet d'actualité, etc. Les actions mises en place sont très nombreuses et très variées.

Enfin, dans les nouvelles constructions, il y a de plus en plus de projets où l'on prévoit des logements adaptés pour les personnes âgées au rez-de-chaussée et des logements pour les familles dans les étages. Il en est de même pour les rénovations (exemple de Saint-Ouen-L'Aumône). Nul doute que le CDCA restera attentif à cet aspect de la lutte contre l'isolement des personnes âgées que représente l'intergénérationnalité.

## LA CHARTE DÉPARTEMENTALE « BIEN VIEILLIR EN VAL D'OISE »

Cette charte départementale a été conçue par le CODERPA pour inciter les communes et les intercommunalités val d'oisiennes à attacher toute l'importance qu'il mérite au « bien vivre » des personnes âgées. Il ne s'agit pas d'instaurer des obligations car les communes sont différentes et n'ont pas toutes les mêmes possibilités mais nous proposons une démarche d'attention aux plus anciens d'entre nous.

Les premières signatures ont eu lieu lors d'une journée du CODERPA organisée à Taverny en novembre 2015. Depuis lors, de nombreuses conseils municipaux ont adopté cette charte et nous sommes amenés très régulièrement à rencontrer des élus et des responsables de CCAS pour leur présenter la charte. Au moment où sont écrites ces lignes, 21 communes se sont engagées : Argenteuil, Bernes sur Oise, Chaumontel, Eragry sur Oise, Ermont, Garges-lès-Gonesse, Jouy le Moutier, L'Isle-Adam, Luzarches, Marly la Ville, Mériel, Méry sur Oise, Montmorency, Osny, Parmain, Persan, Pontoise, Saint Gratien, Taverny, Viarmes et Villiers le Bel. D'ici quelques jours, Sannois et Herblay devraient s'ajouter à la liste.

En novembre 2016, le CODERPA a organisé une première rencontre des communes concernées à Jouy le Moutier, rencontre qui a permis un échange d'expérience fort intéressant. Nous avons alors proposé de créer un réseau des villes signataires, chaque commune désignant un référent local de la charte. Fin janvier 2017, la première réunion des référents s'est tenue pour organiser ce réseau. Fin avril, la deuxième réunion de ce réseau en cours de création sera consacrée à l'adaptation des logements pour les personnes en perte partielle d'autonomie. Encore une initiative du CODERPA qui répond aux besoins des personnes âgées du département et qui va, dans les prochains mois, prendre un nouvel élan.

**Voilà en quelques mots l'héritage que le CODERPA 95 va laisser au futur CDCA du département en ne doutant pas une seule seconde que la volonté constante du CODERPA de faire en sorte que son action profite concrètement aux retraités et aux personnes âgées de notre département sera aussi une préoccupation essentielle portée par le CDCA. !**

Christiane CHATELAIN et Jean-Marie BONTEMPS  
Représentants de la FGR-FP au CODERPA 95

## La retraite par points

par René Matéos

**L**e régime de retraite par points fonctionne sur un modèle voisin des régimes complémentaires. Chaque mois, le salarié verse une cotisation à un régime. Chaque cotisation équivaut à un nombre de points achetés en fonction de la valeur du point lors de l'achat. Au moment de la retraite, le salarié possède un capital de points. Quelle sera le montant de sa retraite ? Tout dépendra de la valeur du point le jour de sa mise à la retraite. **Là est le problème.**

Aujourd'hui, nous avons un système de retraite par répartition : les actifs cotisent pour les retraités du moment. Les sommes recueillies sont immédiatement redistribuées. C'est la solidarité des générations. Ce système est appelé à cotisations définies et à prestations définies. A cotisations définies : on sait à l'avance le taux de la cotisation. A prestations définies : on peut prévoir, à l'avance, en fonction des annuités réunies et des salaires perçus, le montant exact de sa retraite.

Avec le système par points, il sera impossible de prévoir le montant exact de sa retraite puisque celle-ci dépendra de la valeur du point le jour de sa mise à la retraite. Ainsi, une caisse ne sera jamais en déficit puisque l'on distribuera ce qu'il y a dans la caisse. C'est un transfert du risque de la caisse vers le salarié. Système lourd de conséquences pour le niveau de vie du retraité. L'OMC préconisait depuis longtemps de créer « *de l'insécurité dans le corps social* ». Avec un tel régime, nous y serions. Insécurité, c'est-à-dire mal-être au travail, stress, inquiétude pour l'avenir. Situations propices au développement de maladies, parfois redoutables.

Si ce régime devait devenir « universel » comme le promet le candidat Emmanuel Macron, il posera rapidement d'énormes difficultés avec le cas des fonctionnaires dont les pensions relèvent du budget de l'État et donc de l'impôt.

Ce projet du candidat est en parfaite résonance libérale avec ce que demande l'Europe à la France. Une façon d'entourlouper les retraités en faisant varier le montant de la retraite de façon imprévisible. **Un bon coup de « points » aux retraités**, comme l'écrit l'hebdomadaire Politis du 9 mars 2017